



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25153
25 janvier 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 6 JANVIER 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LA MISSION PERMANENTE DE L'ESTONIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

La Mission permanente de l'Estonie présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de l'informer qu'aucun pétrole ou produit pétrolier ou avoir du Gouvernement iraquien ou de ses organes, entreprises ou organismes ne représente le produit de la vente de pétrole ou de produits pétroliers iraquiens dans le cadre de la juridiction du Gouvernement estonien.
